

Les propriétaires et de nombreux pensionnés, commerçants et indépendants seront les prochaines victimes des nouvelles mesures budgétaires

Ne nous y trompons pas : certes l'IPP (impôt sur les personnes physiques) passera de 7,5 % à 7 %, mais les centimes additionnels au précompte immobilier, eux, passeront de 2 500 à 2 800, en impactant donc les propriétaires (à Spa, 49% des logements sont occupés par leurs propriétaires), les pensionnés, les commerçants et les indépendants.

Sachant que notre cité compte 20 % de personnes de plus de 65 ans, on comprend vite que les plus touchés par l'augmentation du précompte immobilier seront... les pensionnés propriétaires d'un logement et les commerçants, qui paient le précompte immobilier de leur commerce, même s'ils sont locataires. Certes, une baisse de l'IPP est théoriquement possible, mais encore faut-il dégager un revenu suffisant pour en profiter. Or, l'augmentation du précompte immobilier pèsera mécaniquement sur les résultats. Dans le contexte spadois, marqué par de nombreux chantiers et travaux, une légère baisse du chiffre d'affaires peut avoir un impact disproportionné

sur la rentabilité. À cela s'ajoute une réalité souvent oubliée : de nombreux pensionnés indépendants perçoivent des pensions trop faibles pour bénéficier de la baisse de l'IPP, mais subiront de plein fouet la hausse du précompte.

La pression fiscale va augmenter à partir de 2026 de 325 000 €/an

La pression fiscale sur les Spadois et les propriétaires va augmenter. Le calcul est évident : l'IPP baisse de 225 000 € ; en revanche, le précompte immobilier augmente de 550 000 € ; la différence entre les deux égale 325 000 € de charges fiscales supplémentaires pour les citoyens. Un choix qui nous a laissés perplexes, chez Alternative-plus, et qu'Arnaud Fagard n'a pas manqué de souligner en conseil communal pour s'entendre répondre par l'échevin du Logement (se proclamant de gauche) que c'était « le choix des épaules les plus larges » qui avait été fait, à savoir : taxer les propriétaires de secondes résidences qui ne sont pas spadois. Mais de quelles « épaules les plus larges » parle-t-on ? Nous restons dubitatifs face à cette réponse qui nous paraît frapper surtout nos propres citoyens spadois. Ils ne sont pas tous de riches propriétaires fonciers, comme on voudrait nous le faire croire ; la plupart ont travaillé toute leur vie pour acheter un logement ; et aujourd'hui pensionnés, ils se voient frappés de taxes supplémentaires.

Taxes, taxes, taxes

Et si encore cela s'arrêtait là. Mais non. Contrairement à ce que la majorité MR^{+/}/Pluriel (MR / Les Engagés / PS) annonce fièrement, il y a effectivement pléthore de taxes. Certes, elles ne sont pas nouvelles, mais elles ont toutes augmenté, ce qui revient au même. Ce qui nous choque ? L'imprudence devant l'avenir trop incertain. Nous avons rappelé



La pression fiscale va augmenter

suffisamment de fois que se lancer dans des travaux dispendieux tels que ceux du nouveau CPAS (13 000 500 €) était d'une totale inconscience, d'autant plus que cet énorme nouveau bâtiment est inutile : l'ancien pouvait être rénové à bien moindre coût tout en garantissant le confort des employés et des bénéficiaires (sinon, cela signifierait qu'au lieu de rénover votre maison pour l'isoler, vous devriez l'abattre... !).

Une dette proche du seuil critique

Le ratio d'endettement de Spa atteint désormais **124,43 %**, frôlant la limite des **125 %**. Et ce chiffre n'inclut pas le coût des travaux de la nouvelle piscine, dont la dette est externalisée et par conséquent non prise en compte dans le ratio d'endettement. Plus inquiétant encore, la charge annuelle de la dette explose : elle passe de **13,33 % à 16,87 %**, soit plus de **26 % d'augmentation**.

Concrètement : moins de marges budgétaires, moins de choix politiques et moins de liberté pour l'avenir, et ce malgré l'exceptionnelle manne céleste du revenu de notre patrimoine (principalement la redevance de Spa Monopole pour l'exploitation des eaux) : **± 8 millions d'euros de recettes versées à la Ville**, un montant équivalent à l'ensemble des recettes issues de l'IPP et du précompte immobilier. Le problème est-il vraiment le manque de recettes, ou bien celui des choix budgétaires ? Inutile de dire qu'Alternative-plus a voté contre ce budget 2026 beaucoup trop périlleux.



Travaux avenue Reine Astrid

Un lieu de souvenir dans la nature

Pourquoi ne pas créer un espace naturel du souvenir, une alternative aux lombes, aux columbariums et aux pelouses de dispersion, dans un environnement naturel, pour offrir un hommage respectueux et apaisé



aux défunts ? Un tel lieu de mémoire dans un cadre harmonieux et préservé, avec un espace de dispersion des cendres, permettrait de diversifier les formes de commémoration et de recueillir des propositions des citoyens tout en tenant compte des aspects environnementaux, urbanistiques, funéraires et réglementaires. Cette proposition de **Claude Brouet** n'a malheureusement pas été retenue par le Collège car cette problématique n'est pas du ressort des communes ; le SPW (service public de Wallonie) n'autorise pas d'espaces hors cimetières pour les dispersations de cendres ; et malheureusement, une forêt cinéraire n'est pas réalisable non plus. Mais cette idée fera son chemin, car le Conseil pourrait soutenir une asbl qui serait intéressée par la démarche. **Claude Brouet** proposera donc à nouveau ce point modifié pour une prochaine séance.

Que va devenir notre hôtel de ville ?

Luc Moens a demandé à la majorité de maintenir l'hôtel de ville de Spa à son emplacement actuel ; de s'engager à ne pas entamer, durant la présente mandature, d'études, de procédures ou de dépenses visant à envisager son déplacement vers un autre site, et de privilégier la rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment existant, dans une approche respectueuse du patrimoine et du cadre urbain. Une

Immobilisme touristique à Spa

Thierry Granville, hôtelier à Spa (l'Écrin d'ô), a interpellé le Collège en début de Conseil communal le 16 décembre. Ce représentant de l'Association des Hôtels et Restaurants de Spa et Environs a souligné la hausse spectaculaire du nombre d'hébergements touristiques à Spa (plus du double de chambres depuis 2016) en déplorant toutefois que la majorité d'entre eux ne soient pas déclarés au CGT (Commissariat général au tourisme), ce qui crée une concurrence déloyale. D'autre part, les résultats de 2025 du secteur sont bien inférieurs à ce qu'ils pourraient être, avec une baisse de fréquentation de 30 % au premier trimestre. L'avenir s'annonce, de plus, bien sombre pour le secteur, vu l'augmentation prochaine de la TVA sur les tarifs. De quoi interpellier la majorité : à part miser sur les thermes et sur le circuit, que fait-elle ? Il n'y a aucun emblème UNESCO à la sortie de la gare ; l'office du tourisme n'est ouvert que le lundi, alors que des synergies devraient être développées entre le casino, les thermes, le centre culturel, la maison du tourisme, le golf, les musées, le skydiving, etc. pour accroître l'attractivité du principal moteur de la ville : le tourisme. L'échevin du tourisme et le bourgmestre ont répondu que :

« Il faut d'abord remettre la ville en état avant d'attirer du monde ;

« Les vacanciers se renseignent à l'OT (office du tourisme) le vendredi en arrivant et non le lundi en partant ; mais on va développer des « choses » à l'OT, promis ;

« Le patrimoine et les forêts suffisent ; ce n'est pas la peine de créer du

demande relayée par **Laurent Tamo**, conseiller A+ au CPAS, dans le cadre du bilan des synergies réalisées entre la Ville et le CPAS. Malheureusement, la majorité a écarté ses propositions et a confirmé son désir de



L'hôtel de ville de Spa



L'office du tourisme de Spa nouveau ;

« Les hôteliers doivent trouver eux-mêmes des synergies pour attirer les touristes d'un jour... »

Une réponse qui n'a pas dû rassurer Monsieur Granville et l'association qu'il représente. Face à cet immobilisme, nous proposons tout au contraire d'**ouvrir les perspectives** : la cohésion entre tous les acteurs événementiels, culturels et sportifs de notre cité doit être totale et l'organe fédérateur doit être l'office du tourisme, lequel est censé ouvrir tous les jours et offrir un site internet global et varié dans les trois langues nationales + anglais ; des plans gratuits de la ville avec indication précise des lieux d'activité doivent être disponibles partout ; des tableaux interactifs reprenant diverses thématiques (« Que cherchez-vous ? Musées, piscine, golf, parcours vélo, parcours nature, centre culturel, restaurants... ») doivent être implantés en ville et aux endroits stratégiques (les deux gares, le centre-ville...) ; le fléchage en ville doit être amélioré ; la communication sur le site de la Ville et sur Facebook doit être permanente, vivante et rebondir sur chaque événement. Une ville touristique est obligée de rester vivante à chaque instant et de se moquer des périodes creuses en se réinventant.

Le Spadois, une espèce en voie de disparition ?

Quelques chiffres inquiétants ont surgi lors de la Déclaration de Politique communale du Logement de la majorité : la population de Spa a diminué de 6,5 % depuis 2015, alors que toutes les communes limitrophes voyaient leur population augmenter. La part des 25-65 ans est de 47,8 % à Spa ; elle est supérieure à 50 % dans toutes les communes limitrophes. La part des moins de 20 ans est de 18 % à Spa ; elle est supérieure à 20 % dans toutes les communes limitrophes. La part des ménages avec enfants est de 18 % à Spa ; elle est supérieure à 24 % dans toutes les communes limitrophes. Conclusion : le Spadois est-il donc une « espèce en voie de disparition » ? Les causes de cette situation alarmante sont multiples. Nous partageons l'avis de la majorité qu'une des causes est le manque de logements abordables et de qualité et que ce problème demande des solutions urgentes, fortes,



novatrices.

Luc Moens a donc émis quelques suggestions pour renforcer la politique du logement proposée, après avoir regretté que deux propositions intéressantes du programme électoral d'un membre de la majorité n'aient pas été reprises, à savoir :

« Accompanyer et aider les propriétaires, via des incitations financières, afin qu'ils puissent louer les étages des bâtiments commerciaux tout en évitant le délabrement et les cellules vides » ;

« Stimuler la rénovation du patrimoine privé en exonérant de la partie communale du précompte immobilier pour 5 ans tous les bâtiments à

vocation familiale qui auront fait l'objet d'une rénovation globale ».

Alternative-plus voudrait dresser un cadastre des immeubles divisés en mettant en place un outil informatique adapté, et former le personnel communal à cet outil informatique ; **notre équipe désire également** aider à la constitution d'une garantie locale pour les jeunes ménages, encourager les logements adaptés aux besoins des jeunes adultes qui veulent quitter le domicile de leurs parents (studios, appartements une chambre, colocations par ex.), et soutenir le développement de nouvelles formes de logement (par ex. l'habitat léger).

Un projet Initiative Jeunes

Claire Girout, sur une idée de **Laurent Tamo**, a déposé un point complémentaire pour mettre en place, pour l'année 2026, le projet « Initiatives Jeunes ». Nos membres juniors pensent qu'il est essentiel de faire participer les jeunes au dynamisme de leur commune et de les associer à la vie publique, et que

cette initiative leur permettrait d'exprimer leurs besoins et priorités en proposant des projets. Ils disposeraient d'un budget de 4 000 €, comme dans la commune de Sluvelot qui a initié la même démarche. Le suivi et la gestion de cette édition 2026 seraient confiés au Conseil Consultatif de la Jeunesse. Si cette initiative a été saluée par le Collège, elle a été cependant repoussée temporairement, afin de la proposer en priorité au Conseil consultatif de la Jeunesse lors de sa prochaine réunion.

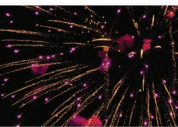


Fêtes de fin d'année et feux d'artifice

Les feux d'artifice sont fréquents à Spa, en particulier au sein des gîtes touristiques, et même certaines enseignes bien connues de l'Horeca ignorent la réglementation en la matière. Dans le cadre de modifications à apporter à l'ordonnance de police administrative générale (OPAG), **Luc Moens** a proposé des modifications qui présentent l'avantage de permettre aux habitants et aux visiteurs de prendre connaissance des conditions dans lesquelles il leur serait possible d'organiser ce genre de perturbations.

Les modifications proposées à l'ordonnance de police sont les suivantes : donner une définition claire de ce que l'on entend par « artifice de joie » (à savoir : pétards et feux d'artifice) ; préciser qu'« il est interdit de manipuler et de faire exploser des artifices de joie sauf autorisation du Bourgmestre accordée sur base de la soumission d'une demande d'autorisation accompagnée d'un dossier de sécurité complet (disponible auprès du service Environnement) qui

stipule, entre autres conditions, que seuls les feux d'artifice à bruit atténué sont autorisés ». Nous pensons qu'il est aussi essentiel de renforcer le contenu du respect de réglementation, laquelle est, selon les informations fournies par le Collège, bafouée par la quasi-entière des personnes utilisant des pétards et feux d'artifice. Cette demande a été acceptée et devrait être intégrée prochainement à l'ordonnance de police administrative générale.



Alternative-plus apprécie votre soutien



Aimez notre page Facebook, partagez nos publications ou devenez membre sympathisant et participez ainsi au financement du journal en versant 10 € ou 20 € sur notre compte :

BE35 0689 3250 0837

Petite question aux citoyens

Et vous, désirez-vous maintenir l'administration communale et l'hôtel de ville à leur emplacement actuel ?



Dans ce cas, que diriez-vous de **rénovier la salle Joseph Houssa**, pour la rendre digne de son statut de Ville UNESCO et faire en sorte qu'elle soit encore plus belle pour le grand jour où les amoureux se disent oui ? Faites parvenir vos réponses à info@alternative-plus.be. Merci !



Brèves

Fabienne Dorval a demandé en Conseil que le trafic avenue André Guillaume à Creppe, devenu plus important à cause des déviations dues aux travaux du centre-ville, soit apaisé par le placement de chicanes. Notre conseillère rencontrera prochainement l'échevin pour rediscuter les termes de ce projet.

Le frelon asiatique est une espèce invasive constituant une menace pour la biodiversité et les humains. Grâce à nos partenaires (Contrat Rivière Vesdre et Province de Liège), des kits de piégeage seront mis en place dès la mi-février, et la grainothèque (bibliothèque de Spa) a également reçu 500 € pour acheter des pièges. (Claude Brouet)

Claire Girout et **Claude Brouet** se sont inquiétées de l'état du parking du

boulevard des Anglais et du parking de l'avenue Amédée Hesse, près des bulles à verre (boue, ornières). Le Collège s'est engagé à solliciter le SPW (service public de Wallonie) pour leur réhabilitation. (Détail amusant : notre question à peine envoyée au Collège, les travaux de réparation étaient effectués... !)

Laurence Minsart a demandé que le Collège reste vigilant : certains chantiers UNIFIBER présentent des lacunes de finitions et s'avèrent dangereux pour les piétons.

Quelles mesures le Collège compte-t-il prendre pour éviter ou réduire les nuisances du Spa Rally à l'avenir et pour limiter leur impact sur les Spadois et sur l'espace public ? a demandé **Claire Girout**. Réponse : les organisateurs ont occupé moins de places de parking et ceci moins longtemps. Le parc de Sept Heures, très malmené, doit être remis en état

par leurs soins (nous y serons attentifs). Mais, à l'avenir, a suggéré la conseillère, des informations plus complètes sur les horaires et les itinéraires devraient être publiées à destination des Spadois et des commerçants.

Dès janvier 2020, A+ alertait le Conseil communal : l'extérieur du Waux-Hall devait être rénové. Lorsqu'on veut protéger son bien, on l'entretient, avant que tout ne se dégrade. A+ l'a rappelé à plusieurs reprises parce qu'une règle est simple : plus on attend, plus la facture grimpe. Six ans plus tard, les travaux de rénovation des façades vont enfin débuter. Nous nous en réjouissons. Mais le constat demeure : une intervention plus rapide aurait permis de limiter les dégâts... et les coûts. À la gestion de la Ville, A+ aurait traité ce dossier plus tôt, par simple bon sens. Comme pour sa propre maison.



Graphisme : Brandon Vanoosthuysen

L'équipe d'Alternative-plus